



Syndicat  
d'Initiative vun der  
Gemeng Bauschelt asbl  
L-9640 Boulaide



# Concours photo

## pour jeunes jusqu'à 12 ans inclus

Le *Syndicat d'Initiative vun der Gemeng Bauschelt asbl*, en partenariat avec le Contrat de Rivière, lance un concours photo pour jeunes amateurs de photographie résidant dans une des communes du Parc Naturel de la Haute-Sûre, du Contrat de Rivière Haute-Sûre ou du Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier.

Le thème principal du concours est l'**EAU**, mais principalement en relation avec la **Sûre et ses affluents**, du petit ruisseau au barrage d'Esch-sur-Sûre.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du territoire



# Règlement de participation

1. Le concours s'adresse exclusivement aux photographes amateurs jusqu'à l'âge de 12 ans révolus, résidant dans une des communes du Parc Naturel de la Haute-Sûre, du Contrat de Rivière Haute-Sûre ou du Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier.
2. La participation est gratuite. La date de clôture est le 30 septembre 2009.
3. Conditions techniques :
  - 3.1. Sont admises des photos en couleur, sur papier ou digitales de la taille minimale Din A4 (210 x 297 mm).
  - 3.2. Les photos digitales doivent être présentées sur CD Rom, accompagnées d'une image imprimée sur papier A4.
4. Participation :
  - 4.1. Seules les photos prises par le participant lui-même sont admises.
  - 4.2. Le nombre de photos par participant est limité à trois.
  - 4.3. Chaque participant remet ses photos accompagnées d'une fiche renseignant sur son nom, son adresse postale correcte, son numéro de téléphone et/ou son adresse électronique, sa date de naissance et d'une liste renseignant sur les titres des images et le lieu suffisamment précis de la prise de vue, pour en permettre l'identification.
  - 4.4. Les photos et la fiche de renseignement sont à remettre ou à envoyer avant le 30.09.2009 à l'une des adresses suivantes :
    - 4.4.1. Syndicat d'Initiative Gemeng Bauschelt  
p.a. Roemen Bernard  
3, pl. de la Libération  
L-9640 Boulaide
    - 4.4.2. Parc Naturel de la Haute-Sûre  
c/o Schmitz Claude  
15, route de Lultzhausen  
L-9650 Esch-sur-Sûre
    - 4.4.3. Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier  
c/o Nicolas Mayon  
2, Chemin du Moulin  
B-6630 Martelange
5. Le jury est composé de photographes reconnus de la région et de responsables des parcs naturels. La décision du jury est définitive, non-motivée et ne peut être contestée. Les gagnants du concours sont informés par téléphone ou courrier électronique du résultat. Les prix gagnants seront fixés par le *S.I. Gemeng Bauschelt*.
6. Par sa participation au concours, l'auteur des photos approuve la publication de ses images et abandonne gratuitement ses droits d'auteur au *S.I. Gemeng Bauschelt*.
7. Toutes les photographies participantes seront présentées au grand public lors d'une exposition ayant lieu à Boulaide en automne 2009. Les images gagnantes peuvent être visionnées sur le site [www.info-boulaide.lu](http://www.info-boulaide.lu).

